



Question écrite

N°

Conseil de Ville du 20 mai 2021

R	20.5.2021
Conseil	1170

Inter

Le Conseil Municipal nous avait donné des informations lors de notre séance de décembre dernier sur l'aménagement futur d'un des logements de l'établissement de l'Inter. Depuis le dossier avance, puisque qu'il fait l'objet d'un permis de changement d'affectation, les riverains ont été nantis de cette nouvelle affectation.

En cette période de pandémie seul des chambres d'hôtes ont pu sortir leur épingle du jeu comme celles qui seront aménagées. Le fait que la commune investisse dans cette réalisation n'est-elle pas en porte à faux en soutenant ce genre d'accueil au détriment des autres établissements hôteliers de la place qui subissent la crise de plein fouet et qui n'ont aucune ressource déjà depuis un certain temps.

Des questions subsistent :

- 1 La commune en reste-elle propriétaire ?
- 2 Si oui a quel montant se chiffre cette réalisation ?
- 3 Y a-t-il eu une demande de participation auprès du futur repreneur ?
- 4 Qu'elle est le revenu et la charge annuel de la commune sur cet investissement ?
- 5 Combien de logements restent-ils vide dans l'établissement et quelles seront leurs affectations futures ?
- 6 Ne serait-il pas plus judicieux de créer une forme de par exemple : une PPE ou droit de superficie pour éviter que la commune investisse.
- 7 Quelle sera la politique de soutien envers les autres établissements de la place pour un éventuel agrandissement hôtelier ?

Je remercie le CM de ses réponses.

Claude Gerber
Conseiller de ville UDC

Porrentruy le 20 mai 2021

